



Assemblée générale

Distr. limitée
9 octobre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Sixième Commission

Point 178 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral

Afghanistan, Arménie, Bhoutan, Burkina Faso, Éthiopie, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Myanmar, Népal, Niger, Paraguay, Portugal, République démocratique populaire lao, Tadjikistan et Zambie : projet de résolution

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral,

1. *Décide* d'inviter le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

